

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-299/SG/IMA portant autorisation de loterie au profit des Œuvres Sociales de la 13° DB.LE. (Camerone)

n° 74-299/SG/IMA

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

18 février 1974

Numéro JO

n° 5 du 10/03/1974

Date du numéro

10 mars 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Monsieur le Colonel Petre, commandant la 13e DBLE, est autorisé à organiser une tombola de DIX MILLE (10 000) billets de deux cents francs (200) l'un, dont le produit sera exclusivement affecté aux œuvres de la 13e DBLE.

Art. 2

Le tirage aura lieu le samedi 4 mai 1974 à 17 h. à Gabode, Djibouti.

Art. 3

— Le contrôle de la loterie Sera assuré par une commission Comprenant : — Le chef du service des Affaires administratives ou son remplaçant président. — Le trésorier-payeur général du Territoire ou son remplaçant : membre. — Le Colonel Petre ou son remplaçant : membte. Art. 4,— Monsieur le Colonel Petre est tenu de se conformer strictement aux dispositions contenues dans là délibération n° 500/6e L du 10 juin 1968 portant réglementation des loteries.